



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PERMETTANT L'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC PLACE DE LA LIBERTE LE
SAMEDI 13 JUILLET 2019**

Arrêté de Police du 11 Juillet 2019

Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande écrite formulée par Monsieur Eric Leleu d'occuper le domaine Public « place de la Liberté » afin d'y organiser des festivités devant et dans son commerce la « Musette »
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité et de réglementer la le stationnement le samedi 13 juillet 2019.

ARRETE

Article 1 Monsieur Leleu Eric est autorisé à titre exceptionnel d'occuper le domaine public place de la Liberté rue Oscar Desmaretz **le samedi 13 juillet 2019 de 12h00 à minuit.**

Article 2 Le stationnement sera interdit le samedi 13 juillet 2019 de 12h00 à minuit sur la place de la Liberté rue Oscar Desmaretz.

Article 3 Monsieur Leleu Eric procédera à la mise en place du matériel et de la signalisation nécessaires. Il veillera à minimiser les nuisances sonores et à rendre les lieux en parfait état de propreté.

Article 5 Monsieur Leleu Eric « La Musette » place de la Liberté 59287 Guesnain.
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à GUESNAIN
11 juillet 2019

Pour le Maire empêché,
L'Adjointe Déléguée,
C.AMADEI

